

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 - Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
 - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée AID et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 - Prise en charge : pec@mupras.com
 - Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

Nº W21-728769

28769 1326⁰⁵

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	TAGH ESSADH	Société :	RAN
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :	05757	↑ ↓	
Date de naissance :	18.08.1959		
Adresse :	13 HAY HANT RUE TANOU DA CASA		
Tél. :	8661345632	Total des frais engagés :	448dh.

Autorisation CNDDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin		Docteur Omar BENYOUNES Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 ^e étage Passage Prince Ettaâouine H. Hassan II - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07
<p>Cachet du médecin : MUPF</p> <p>Date de consultation : 07 OCT 2022</p> <p>Nom et prénom du malade : ISAGHI YOSSERA</p> <p>Age: 20</p> <p>Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant</p> <p>Nature de la maladie : SÉNITÉ Allergique</p> <p>En cas d'accident préciser les causes et circonstances :</p> <p>Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at</p>		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
n'ai pas pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Paris

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 1 / 3 / 2022

Pelt.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/08/2022	C	-	150,00	INP : 09102713 Docteur Omar BENNOUAF Médecine Générale Rue 65 N° 55, 1er Passage Prince Ettaâouine H. Hassani - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL JAOUFI Dr. El Bouchra Rue 22 N° 26 Hay El Hana Casablanca Tél.: 0522 39 91 24	15.08.2022	298,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DEBUT D'EXECUTION _____
				FIN D'EXECUTION _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
				MONTANTS DES SOINS _____
				DATE DU DEVIS _____
				DATE DE L'EXECUTION _____

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبلي بفرنسا
طبيب سابق في القوة المسلاحية الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Diplômé d'Echographie Générale

Ville de Montpellier, France

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{me} Etg Passage Prince
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

cin des F.A.R.
tion de DIU

PPV: 14DH00
PER: 06/25
LOT: I2045

Casablanca, le 15/08/2022

Mme YESSERA TAGHI

4,00 x 2 D.O. liprone  1g N° 2

1cp x 3 1/2. Après


80,70 x 3 Xyzoll

1cp x 3 mois

30,50

Inodin

égal x 3 1/2.

298,80

PHARMACIE EL JAOUI
Bouchra
Rue 22 N° 1 Hay El Hana
Casablanca
Tél.: 0522 39 91 24

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{me} Etage
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

الطابق الثاني - ممر برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2^{me} Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet :

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال :

LOT 212677
EXP 10 2025
PPV: 80,10 DH
LABORATOIRES SOTHEMA

LOT 221039 2
EXP 04 2026
PPV 80,10
80,10

LOT 221039 2
EXP 04 2026
PPV 80,10
80,10